



FSU du Val-de-Marne

Bulletin n°138
Février 2023



Réforme des retraites et journée féministe : A partir du 07 mars, toutes et tous en grève !

Fédération Syndicale Unitaire du 94

EPA, SNASUB, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNICS, SNPES-PJJ, SNPIEN, SNUAS-FP, SNUITER, SNUEP, SNUipp, SNUPDEN



Services publics:
des missions
ANI - Pacte de responsabilité - Réduction des dépenses publiques

au service de
l'intérêt général
STOP! Faites le choix des solidarités, de l'égalité, pas de la fin



La mobilisation contre la réforme des retraites fait le plein depuis début janvier. Les grèves du 19, 31 janvier, 7 février, 16 février et la manifestation du samedi 11 février ont donné lieu à des cortèges d'une importance inédite rassemblant à chaque fois plus de deux millions de personnes dans la rue. C'est un signal fort des jeunes, des actif·ve·s et des retraité·e·s qui exigent le retrait de cette réforme irrespectueuse de la reconnaissance du travail de toutes et tous. C'est une réforme injuste qui va toucher de plein fouet les plus précaires mais également la majorité des travailleuses (qui seront les plus perdantes) et des travailleurs du public comme du privé. C'est une réforme injustifiée reposant sur des arguments fallacieux de la part du gouvernement. La FSU94 se mobilise et construit avec l'interpro Val de Marne des actions sur tout le département pour déconstruire les contre-vérités de l'exécutif et amplifier la lutte.

Notre département doit faire face aussi à des conditions de rentrée dégradées que le ministre tente d'imposer aux élèves et aux personnels des écoles et collèges du Val-de-Marne (145 fermetures de classes dans le primaire, baisse des DHG dans les collèges, suppression de la technologie en 6ème).

La FSU94 s'oppose au PACTE enseignant (travailler plus pour perdre moins) qui suscite une colère des personnels et qui va renforcer la crise du recrutement dont nous subissons chaque jour les conséquences dramatiques dans notre département.

La FSU94 a participé au rassemblement du 1er février et à celui du 15 février devant la préfecture de Créteil à l'appel des associations et collectifs de migrant.e.s. Elle continuera à militer contre l'immigration jetable et pour une politique migratoire d'accueil humaine et respectueuse des droit des femmes et des hommes.

Retraites, conditions de travail, moyens, précarisation : continuons à nous battre ensemble pour plus de justice sociale. Notre fédération, dans le cadre de l'interpro, appelle à mettre la France à l'arrêt dans tous les secteurs de l'économie le 07 mars prochain, notamment par la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées, universités, et à poursuivre le mouvement le 08 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, en rejoignant la manifestation féministe.

Cécile Quinson

Élections professionnelles : essais transformés pour le SNUTER !

Au niveau national, le SNUTER (la FSU territoriale) enregistre une belle progression qui lui permet de décrocher enfin un siège au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale.

Cette nouvelle représentativité nous apporte des droits syndicaux supplémentaires pour nous développer dans les collectivités où nous n'avons pas encore présenté de candidats pour le CST (Comité Social Territorial) :

- Possibilité d'organiser des heures d'information syndicale pour nous faire connaître des agents,
- Accès à un local syndical dès la création d'une section,
- Affichage d'informations syndicales.

Au niveau départemental, le SNUTER 94 a présenté des listes sur 19 collectivités territoriales (Mairies, Conseil départemental, Territoires du Grand Paris), dont 3 dans l'Essonne que nous aidons à se développer. Nous récoltons au total plus de 3000 voix, avec de belles progressions sur la plupart des sections, et de nombreuses adhésions récoltées au fil d'une campagne intense sur tous les lieux de travail.

SNUTER-FSU 94

La mobilisation contre la réforme des retraites bat son plein en ce début d'année. Toutefois, dans le secondaire, qui dit mois de janvier dit aussi Dotation Horaire Globale (DHG), et avec elle le rappel de la politique d'austérité qui guide les décisions politiques à tous les niveaux.

La préparation de la rentrée 2023 a été l'occasion de faire un bilan de la rentrée 2022 (il était temps !). Alors que plus d'un millier d'heures d'enseignements ont été supprimées, provoquant des grèves aux premiers jours de septembre, le rectorat a annoncé que leurs prévisions s'étaient avérées fausses. En effet c'est, selon l'administration, 971 élèves de plus que ceux qui étaient prévus qui ont été accueilli-es dans les collèges du Val-de-Marne.

Ne soyons pas dupes, cette erreur n'en est pas une mais bel et bien un choix politique. En effet, la baisse des effectifs est le prétexte parfait aux baisses de moyens. Cette année encore, ce ne sont pas les moyens qui se sont adaptés aux effectifs mais bien l'inverse. Rappelons nous que cette situation n'est pas inédite puisqu'elle avait déjà eu lieu lors de la rentrée 2021.

Les conséquences d'une telle politique sont simples, le nombre d'élève par classe explose partout où les seuils ne sont pas protégés par le label REP (bien que même dans ces collèges des anomalies apparaissent), les conditions d'apprentissage se dégradent, tout comme les conditions de travail des personnels.

Alors, face à l'ampleur du besoin, nous aurions pu, naïvement, penser que les moyens auraient été mis cette année afin de rattraper ceux manquants l'an dernier et que la politique des économies à tout prix, aurait été suspendue le temps d'une rentrée... Que nenni !

Alors que les prévisions du ministère indiquent que notre département scolarisera plus d'élèves en 2023 qu'en 2022, ce ne sont qu'une cinquantaine d'heures qui seront allouées en plus, ne couvrant même pas les trois ouvertures d'Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) prévues.



Les classes à plus de 30 élèves se sont multipliées dans notre département cette année, alors que les élèves en situation de handicap ne sont toujours pas compté-es dans les effectifs des classes « banales », seulement dans les ULIS de même que les élèves des UPE2A.

Les DHG arrivées dans les établissements sont très insuffisantes et ne permettent pas de financer des conditions d'enseignement satisfaisantes. Les cours de langues se font désormais de manière quasi systématique en classe entière, ne favorisant pas l'oral. La perte des demi-groupes en sciences ne permet plus aux élèves d'effectuer des manipulations, pourtant à la base de la méthode scientifique. L'enseignement des langues et cultures anciennes est menacé partout car financé sur l'autonomie des établissements. Enfin, le « savoir nager » ne rentre plus dans les services des collègues d'EPS et se voit délégué à des partenaires extérieurs à l'Éducation Nationale.

Les annonces de suppression de la technologie et de la généralisation de devoirs faits n'ont pas de quoi nous rendre optimistes.

La première illustre le mépris du ministre envers les personnels à qui il annonce par voie de presse (comme le faisait M. Blanquer) que leur discipline est si insignifiante qu'il peut la supprimer d'un claquement de doigts. La substitution de la technologie par une heure de mathématiques ou de français ne répond qu'à une logique financière. Il n'y a en effet aucun intérêt pédagogique dans cette mesure.

L'heure de mathématiques ou de français se fera quant à elle en s'appuyant sur des groupes de niveau, mélangeant les élèves de plusieurs classes en fonction de leurs difficultés. Cette idée est absurde et néfaste pour les élèves, il n'est plus à démontrer que l'hétérogénéité est bénéfique pour les enfants à quelque niveau que ce soit. Nous pouvons par ailleurs légitimement nous questionner sur la capacité des professeur-es de mathématiques et de lettres, disciplines déjà déficitaires, à assurer ces heures en plus. Les collègues de technologie, maintenant libéré de leurs cours de sixième, devront-ils assumer cette tâche ? Mme la Directrice Académique nous a certifié que non, attendons de voir... Quant à l'éventualité de voir intervenir des collègues professeur-es des écoles, outre que cela illustre la méconnaissance totale du terrain du ministre, tant ceux-ci manquent dans notre académie, cela semble surtout ouvrir la porte à la primairisation du collège.

Pour ce qui est de la généralisation du dispositif « Devoirs faits », c'est le flou le plus total. Dans l'administration, personne n'est capable d'expliquer ce que cela signifie. Rappelons que les heures de « Devoirs faits » se font en sus du service des enseignant-es. Allonger le temps de travail des personnels, est-ce la réponse du ministre à une profession qu'il décrit lui même comme épuisée ?



*Rassemblement
intersyndical
éducation 94 du
15-02-2023 contre
les DHG et pour le
statut des AESH
(voir p.7)*

En lycée la situation n'est guère plus reluisante. Les DHG en baisse conduisent à la suppression de spécialités et conduit de fait à la mise en concurrence des matières et des collèges. « L'offre de formation » s'en trouve donc amputée. M. le Recteur a bien sûr trouvé la solution, les élèves ayant choisi une spécialité qui ne serait pas enseignée dans son lycée iront la faire dans le lycée d'à côté. C'est irréalisable ! Par ailleurs, certain-es chef-fes d'établissement, afin de simplifier la mise en place des enseignements, font le choix de ne pas proposer toutes les options renvoyant à la solution présentée ci-dessus ou au CNED.

Pour ce qui est des prévisions de rentrée dans l'académie, les prévisions de cette année sont encore à la baisse (311 élèves en moins) mais nous ne pouvons qu'être dubitatifs-ves. Le constat réel de rentrée a montré une baisse de 1064 élèves par rapport à la prévision d'effectifs donc malgré une hausse prévue de 441 élèves, cela se traduira par une baisse de 6 ETP en raison d'une perte de 623 élèves, le rectorat prenant en compte la baisse de l'an dernier.

Les DHG vont donc être très difficiles à mettre en œuvre à nouveau. De plus, de l'aveu des services du Rectorat, le seuil de 35 élèves par classe est désormais la norme.

Enfin, la mise en concurrence des lycées s'accélère encore du fait de la possibilité offertes par des établissements privés de faire des menus et donc d'offrir un très grand nombre d'options, entraînant une fuite des élèves vers le privé.

SNES-FSU 94

La FSU Territoriale du 94 fait condamner la commune de Limeil-Brévannes ! Une belle victoire pour les agents de la commune et de notre équipe locale

A Limeil-Brévannes, Madame la Maire et son équipe ont beaucoup de mal à faire fonctionner le dialogue social et à s'intéresser à la situation des agents de la commune.

Comme dans toutes les collectivités locales, l'Exécutif et son administration ont une obligation de résultat sur la santé physique et psychique de leurs agents. Quand cette obligation n'est pas respectée, la collectivité est fautive !

Après plusieurs courriers (dont un adressé par voie d'huissier) de notre syndicat à Mme la Maire de Limeil-Brévannes afin qu'elle respecte les agents et ses obligations légales sur leur santé, après avoir fait des alertes à la Préfète du Val de Marne et à l'Inspection du Travail, le SNUTER a entrepris de déposer un recours au Tribunal Administratif de Melun pour faire valoir les droits des agents.

Après plus de 15 mois d'instruction, le tribunal administratif a rendu, le 9 décembre 2022, sa décision. **Et le moins qu'on puisse dire c'est que tout comme notre syndicat, le tribunal relève un grand nombre de fautes engageant la responsabilité de la collectivité.**

Par ailleurs, le jugement condamne la Ville de Limeil-Brévannes à verser au syndicat de la FSU Territoriale du Val de Marne la somme de 1500€, en réparation de son préjudice moral, assortie des intérêts légaux à compter du 9 avril 2021. Le tribunal condamne aussi la commune de Limeil-Brévannes à rembourser au syndicat 2000€ correspondant aux frais de justice.

Pour notre organisation syndicale et les agents de la ville, il s'agit d'une victoire, la ville ayant commis plusieurs fautes engageant sa responsabilité, nous espérons que la santé des agents de cette collectivité sera la priorité à partir de maintenant de cet Exécutif.

Parmi les fautes retenues certaines ont eu comme conséquence d'aggraver la santé physique et psychique de nombreux agents de la ville de Limeil-Brévannes.

Ainsi le tribunal a pointé 11 fautes commises par la commune parmi lesquelles :

- L'absence de transmission des alertes du médecin de prévention : à deux reprises le médecin préventeur sur l'année 2019 et 2020 a transmis en recommandé à la commune et aux représentants du CHSCT des alertes sur la santé des agents, sans que la commune ne transmette ses alertes aux représentants du personnel, sans que le CHSCT puisse en débattre et sans se soucier des répercussions sur les agents. Le tribunal reconnaît ainsi « *une négligence fautive de la ville de Limeil-Brévannes en ne prenant pas en compte l'alerte et les préconisations du médecin de prévention* ».
- Absence d'élaboration du DUERP : la commune n'établit pas avoir réalisé les trois documents nécessaires (notamment les plans d'évaluation et de prévention des Risques Psychosociaux).
- Tenant compte des courriers d'alertes, et du nombre d'agents dans la collectivité, « *la commune de Limeil-Brévannes a commis une faute en ne désignant qu'un assistant de prévention dont il est constant que celui-ci a été placé en congés maladie pendant un an et n'a pas été remplacé, et d'autre part, en ne désignant pas un conseiller de prévention* ».
- Dysfonctionnement du CHSCT : insuffisance des réunions, problème dans les convocations des membres, absence de convocation du médecin de prévention, ces éléments démontrent l'absence de respect des dispositions applicables.
- Absence de médecins de préventions à certaines séances du CHSCT.
- Absence de rapport annuel faisant le bilan de la médecine préventive.
- Absence de formation des représentants du personnel au CHSCT.



La section Snuter- FSU de la ville a toujours dénoncé le malaise des collègues et n'a jamais baissé les bras face à une collectivité sourde aux interpellations, voir méprisante à l'encontre de nos militants et fermant les yeux sur un nombre de départ pour le moins significatif.

Fort de cette victoire et du travail de terrain au quotidien, les agents de la ville ont voté à plus de 60% pour la liste SNUTER-FSU, renforçant au passage sa représentativité au CST.

Maintenant la collectivité va devoir prendre au sérieux les difficultés des agents, changer radicalement son positionnement vis-à-vis de notre organisation et permettre à chacune et chacun de travailler dans les meilleures conditions de travail avec respect et sans crainte. Nous y veillerons !

Encore une preuve que le travail de nos équipes au quotidien paye.

Jérôme THOMAS
Guillaume MUNOS

Victoires du SNUipp

Confortée par les résultats aux élections professionnelles, où la FSU-SNUipp 94 a remporté 30.9% des votes (progression de + 2.6% des voix), avec 157 voix en plus qu'en 2019, notre section départementale a poursuivi son travail d'accompagnement des enseignant·es et AESH du 1er degré à titre individuel, et organisé les luttes collectives pour l'amélioration des conditions de travail, pour obtenir les moyens nécessaires à l'accueil de tou·tes les élèves (ouverture de classes, moyens pour une école inclusive de qualité, scolarisation des élèves allophones), et contre des projets néfastes au service public d'éducation nationale.

Nous avons remporté des victoires à petite échelle, que nous souhaitons présenter ici.

Concernant les AESH, qui sont encore plus accablé·es par des conditions de travail dégradées depuis la rentrée avec la généralisation des PIAL et la multiplication des redéploiements, qui vont à l'encontre du droit à l'accompagnement des élèves, nous avons pu accompagner des collègues licencié·es de manière brutale et injustifiée et faire renouveler leur CDD de 3 ans. La lutte pour le statut et l'abandon des PIAL se poursuit et s'intensifie et dans un premier temps, dans le cadre de la lutte contre le projet de réforme des retraites.

Concernant les dispositifs UPE2A et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivé·es dans le département, grâce à la mobilisation des équipes enseignantes accompagnées par la FSU-SNUipp 94, la directrice académique a été contrainte d'ouvrir 4 demi-postes début janvier. Cependant, malgré l'engagement de cette dernière, aucun·e enseignant·e n'a été nommé·e sur les postes créés. Elle invoque des problèmes de recrutement... C'est effectivement plus difficile de recruter un·e enseignant·e en cours d'année ; mais si la directrice académique avait écouté les élu·es de la FSU-SNUipp dès les premiers comités techniques de janvier 2022, elle aurait ouvert les postes en septembre et n'aurait pas eu de problème de recrutement car plusieurs enseignant·es intéressées par l'enseignement auprès des élèves allophones auraient pu postuler au lieu de retourner en classe ordinaire. Pendant ce temps-là, depuis 6 mois, les élèves allophones ne bénéficient pas de l'aide à laquelle iels ont droit.

Dans la bataille intersyndicale contre la réforme des retraites, la FSU-SNUipp 94 s'est engagée dès la rentrée de janvier de manière combative et porteuse d'initiatives pour organiser des AG départementales, locales et contribuer comme la FSU94 à amplifier et durcir le mouvement de grève. Le 7 mars on arrête tout ! Les 8-9-10, on continue...



SNUipp-FSU 94

Dans le Val de Marne, le nombre d'élèves à la rue avec leurs parents augmente dramatiquement : un toit pour toutes et tous, un droit inaliénable!

La mise à la rue, sans suite de relogement, de parents et leurs enfants, s'accélère dans notre département depuis le mois d'août 2022 et de plus en plus d'équipes enseignantes se retrouvent confrontées à ces drames humains.

L'application stricte de la loi par la nouvelle majorité de droite au Conseil départemental depuis l'été dernier avait contribué à la mise à la rue de jeunes exilé-es ou de mères isolées avec des enfants de plus de 3 ans jusqu'alors pris en charge par les services d'hébergement d'urgence en lien avec l'ASE. Sans aucune suite de relogement, contrairement à ce qui devrait être garanti à toute personne vivant sur le territoire.

L'approche de l'hiver, et la trêve hivernale au 1^{er} octobre, n'ont pas empêché les fins de prise en charge pour des familles avec enfants, voire des nourrissons, en faisant des enfants sans toit : quelle violence et quel mépris pour les droits des enfants !

Outre la politique antisociale du département, et la manne financière pour les hôteliers à l'approche des JO de 2024, de mettre fin à la convention qui en fait des hôtels sociaux, pour faire des travaux et se préparer à recevoir des touristes, la raison qui nous révolte le plus et doit nous mobiliser fortement dans la défense des services publics, c'est l'état d'indigence budgétaire et de délabrement général des services sociaux : EDS (Espaces Départementaux des Solidarités) dévastées par le manque de personnel dont les assistantes sociales qui sont débordé-es, services du 115 hyper saturés faute de moyens conséquents et de volonté politique d'assurer un toit pour toutes et tous, avec plus de 400 familles en moyenne en attente de prise en charge chaque semaine dans notre département !

Face à ces drames, les équipes se mobilisent pour mettre en place des caisses de solidarité, des pétitions, et trouver des solutions d'hébergement en attendant que l'État joue son rôle et respecte le droit à un toit, la base, et à la scolarisation de toutes et tous ! Des associations comme le réseau RESF, le DAL Droit au logement, les associations locales d'aide alimentaire, des associations de parents d'élèves et élu-es locaux les accompagnent ces familles au quotidien.

Ne pas taire ces drames, c'est contribuer à lutter contre la casse systématique des services publics et exiger le respect des droits des plus précaires et des exilé-es, pour garantir le droit à l'éducation et à la réussite de toutes et tous !

Magalie Trarieux

Sans-papiers, retraites, DHG... Une même cause, un même combat

Le mercredi 15-02-2023 se tenait devant la préfecture de Créteil un rassemblement pour les droits des sans-papiers. La FSU, la CGT (etc) se sont jointes à cette initiative en la liant à la lutte contre la réforme des retraites.

Un cortège d'enseignants et d'AESH, accompagné de parents d'élèves, a ensuite rejoint le rectorat pour protester contre les DHG et les cartes scolaires dans le 94.



Rassemblement éducation intersyndical au rectorat le 15-02-2023.

Les classes ferment, les effectifs grimpent, les moyens baissent, les profs démissionnent, le rectorat n'a rien à répondre.

La délégation n'a pas été reçue.

